



Réunion du Comité Syndical

du 22 septembre 2010

CS - 4.12

Désignation des délégués à la CLIS
(Commission Locale d'Information
et de Surveillance)



RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante que le S.E.R.T.R.I.D est représenté au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance par deux délégués titulaires.

Chacun de ces titulaires compte un suppléant.

Suivant courrier en date du 28 juillet 2010, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informés que le mandat en cours prenait fin le 18 septembre prochain, et qu'il convenait donc de procéder à de nouvelles désignations, pour notamment permettre la tenue d'une prochaine réunion de la CLIS.

Il est ainsi procédé, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à de nouvelles désignations.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **DESIGNE** comme suit les représentants du S.E.R.T.R.I.D à la CLIS :

Membres titulaires :

- M. Leouahdi Selim GUEMAZI
- M. Marcel GRAPIN

Membres suppléants :

- M. Robert DEMUTH
- M. André HELLE

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 22 septembre 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 30 SEP. 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2010

Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI